

Lettre du Président à l'occasion de la convocation à l'Assemblée Générale

Chers adhérents, chers membres de l'association Avenir Apei,

À l'approche de notre prochaine Assemblée Générale, moment important de la vie de notre association, je souhaite vous adresser un message particulier.

Avenir Apei, forte de plus de 60 années d'engagement au service des personnes en situation de handicap intellectuel, repose sur l'implication de familles, de proches, de bénévoles et de professionnels qui œuvrent ensemble pour construire un avenir digne et solidaire. Au cœur de cette gouvernance collective, le **conseil d'administration** joue un rôle essentiel.

Les administrateurs, élus par l'Assemblée Générale parmi les adhérents à jour de leur cotisation, ont la responsabilité d'orienter, de décider, de soutenir et de représenter notre association. Ils se réunissent régulièrement pour définir les grandes orientations, valider les budgets, suivre la vie associative et les réalités des établissements, et prendre les décisions importantes.

Mais surtout, les administrateurs sont les garants de notre projet associatif, de notre éthique et de la voix des familles.

C'est pourquoi, à chaque renouvellement partiel du conseil d'administration, nous lançons un appel : **votre engagement est précieux.**

Que vous soyez parent, frère, sœur ou simplement sensible à notre cause, vous pouvez faire partie de cette équipe. Être administrateur ne demande pas de compétence particulière préalable. Des réunions d'accueil et des formations sont proposées pour comprendre les enjeux et bien s'approprier le fonctionnement de l'association.

Ce que nous attendons avant tout, c'est votre volonté de contribuer, à votre rythme, à un projet humain, solidaire et collectif. Les réunions ont lieu principalement en fin de journée, à un rythme raisonnable, et chacun y trouve sa place.

En rejoignant le conseil d'administration, vous aurez l'occasion :

- de mieux comprendre les enjeux du secteur médico-social,
- de participer aux choix stratégiques de notre association,
- de porter la voix des familles et de défendre les intérêts des personnes accompagnées.

Nous avons besoin de vous pour continuer à faire vivre l'ambition de notre association, dans un contexte où les défis sont nombreux mais où l'union fait toujours la force.

7 postes d'administrateurs sont disponibles à cette assemblée générale dont 5 à renouveler cette année.

Si cette perspective vous intéresse, je vous invite à me contacter, ou à contacter la direction générale qui se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et à poser votre candidature dans les délais impartis.

En vous remerciant chaleureusement pour votre confiance et votre engagement,

Bien fidèlement,



Jean-Michel Reiter
Président d'Avenir Apei

Fiche à retourner dûment complétée et signée à :
Avenir Apei – Secrétariat de l'association - 27 rue du Général Leclerc - 78420 CARRIERES-SUR-SEINE
Ou par email à l'adresse lien.asso@avenirapei.org

Date limite d'envoi : lundi 16 juin 2025

Nom / Prénom : Mme M.

Adresse :
.....
.....

Date et lieu de naissance : Le/...../..... à

Téléphone :/...../...../...../...../.....

Courriel :

Profession :

Membre de l'association Avenir Apei, je déclare :

- présenter ma candidature à un mandat d'administrateur pour la période 2025-2028 ;
- remplir les conditions prévues par les statuts ;
- ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible d'empêcher l'exercice de ce mandat ;
- accepter par avance, en cas de nomination, lesdites fonctions et en particulier l'article 7 « déontologie » des statuts.

Motivations de ma candidature :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le/...../.....

Signature :

Être administrateur Avenir Apei

Qui peut être administrateur ?

Les statuts d'Avenir Apei, association loi 1901, prévoient que l'Assemblée Générale élise des administrateurs parmi ses membres actifs (adhérents à jour de leur cotisation).

Les administrateurs élus sont membres du conseil d'administration. Ils sont élus pour 3 ans.

Que fait un administrateur ?

Les administrateurs sont chargés ensemble (conseil) d'administrer l'association, dans la limite de son objet et des pouvoirs réservés à l'Assemblée Générale.

Les missions principales du conseil sont les suivantes :

- Arrêter le budget et les comptes annuels de l'association
- Définir les orientations majeures de l'association
- Autoriser le président à agir en justice
- Prendre les décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'association et en particulier celles relatives à l'emploi des fonds, à la prise à bail des locaux nécessaires à l'activité de l'association.

Au sein d'Avenir Apei, nous prenons du temps durant nos conseils pour expliquer les évolutions du secteur (rendez-vous avec les financeurs, évolutions réglementaires, ...), celles que nous constatons dans nos établissements (places occupées, demandes en attente, évolution du public, ...), et pour rapporter la vie des établissements et la vie associative (fêtes, réunions des familles, ...). Forts de cette connaissance des problématiques de l'association, les administrateurs sont en mesure de se déterminer lors des votes.

Comment est-on formé ?

Des réunions d'accueil sont prévues au sein d'Avenir Apei, pour les nouveaux administrateurs, pour les informer du déroulement des conseils, des notions budgétaires applicables au secteur, visiter les établissements et répondre à leurs questions. Pour ceux qui ont du temps disponible, des formations sont proposées par l'Unapei.

Ça prend combien de temps ?

Au sein d'Avenir Apei, nous avons 5 conseils par an, tous les 2 mois, d'octobre à juin. Ils sont fixés à 18h30 et ont lieu au siège à Carrières-sur-Seine.

Un ou deux séminaires, sur des thèmes choisis à l'avance, rassemblent les administrateurs au cours de l'année.

Les administrateurs peuvent aussi, s'ils le souhaitent, participer à des commissions ou groupes de travail.

Un calendrier annuel est établi à l'avance.

Ça rapporte quoi ?

Les administrateurs sont des élus bénévoles ; cet engagement permet de mieux comprendre le secteur, d'être en mesure de le défendre individuellement et collectivement. Il donne la satisfaction d'être acteur dans le secteur de l'économie sociale et solidaire appliqué au monde du handicap.